



Avis de recouvrement pour une dette et prescription

Par Visiteur

En 1993 j'ai eu un prêt que je n'ai pas pu honorer je viens de recevoir un courrier de mandaté par demandant de réglé 44.600,81 euros soit 10.538,23 en principal et 34.062,58 en intérêts et de prendre contact avec leur service pour étudier un règlement à l'amiable de cette créance que dois -je faire ? Leur répondre ou pas ? Prescription ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que ce crédit était un crédit à la consommation?

Cordialement

Par Visiteur

Non ce n'était pas un prêt à la consommation mais un prêt étudiant

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement vous êtes dans l'obligation de régler votre dette car vous êtes soumise à un délai de prescription de 30 ans.
Essayez de négocier des échelonnements de paiement.

Cordialement